ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 66641

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité d'améliorer et de renforcer l'aide apportée aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ainsi qu'à leurs familles. De nombreuses associations, dont l'Union nationale des associations « France Alzheimer », réclament ainsi une plus grande reconnaissance et une meilleure prise en charge de cette maladie par les pouvoirs publics. A ce titre, l'adaptation des établissements de soins à l'accueil des malades, notamment l'accueil de jour et l'accueil d'urgence, et le développement d'une formation spécifique pour les professionnels intervenant auprès de ces patients apparaissent désormais indispensables. De plus, l'inscription de la maladie d'Alzheimer comme affection de longue durée et l'identification de la dépendance comme cinquième risque par la sécurité sociale seraient de nature à atténuer les difficultés, notamment financières, rencontrées par les familles dans le cadre de la prise en charge de leurs proches. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à l'égard de ces propositions ou de toute autre mesure susceptible de venir en aide aux victimes de la maladie d'Alzheimer et à leurs familles.

Données clés

Auteur : M. François Rochebloine
Circonscription : Loire (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66641
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5545